

LUTTE CONTRE LE DOPAGE

UN PAS EN AVANT

Le 3 octobre, la **Charte des masseurs-kinésithérapeutes relative à la prévention et la lutte contre le dopage dans le sport a été officiellement remise à la ministre des Sports par Laurent Viquerat, secrétaire général de l'association des kinésithérapeutes des équipes de France (Akef)**. PAR SOPHIE CONRARD



Quelle fierté a dû éprouver Laurent Viquerat, l'un des "pères" du texte ! Portée notamment par l'Akef, la SFMKS (Société française des masseurs-kinésithérapeutes du sport) et le groupe kinésithérapie de la commission médicale du CNOSE (Comité national olympique et sportif français), cette charte, qui énonce les principes à respecter pour les masseurs-kinésithérapeutes intervenant auprès des sportifs de tout niveau, a mis plus de dix ans à voir le jour, puis à être "officiellement validée et labellisée" par les autorités compétentes (ministère des Sports, CNOSE, CNOMK).

Si le texte a été finalisé en 2010, il a fallu attendre une nouvelle équipe gouvernementale et l'oreille attentive de Valérie Fourneyron – "elle-même médecin du sport, investie dans la

lutte contre le dopage et ayant passé plusieurs années sur le terrain", rappelle Laurent Viquerat – pour organiser la cérémonie du 3 octobre.

Une étape symbolique

La ministre a rendu hommage à la profession "qui accomplit un travail remarquable auprès des sportifs, en ayant pleinement conscience de ses responsabilités face au fléau que représente le dopage. (...) Votre action a un caractère exemplaire : vous poussez l'ensemble du monde sportif à avancer et à progresser dans la lutte contre le dopage. Cette charte est porteuse d'espoir !", a-t-elle ajouté. Il est vrai que, à ce jour, les kinésithérapeutes restent les seuls professionnels de santé à s'être dotés d'une telle charte. Le 3 octobre marque donc "une étape hautement symbolique pour tous ceux qui vont mettre en application la charte : fédérations, etc.", pour Laurent Viquerat. Il y a deux ans, lorsque le texte a été validé par le Comité olympique, "il a été adressé à tous les présidents de fédérations, avec une recommandation d'application. Résultat : moins de 30 % des kinésithérapeutes des équipes de France en ont eu connaissance, et seulement 10 % l'ont signé. Nous espérons qu'aujourd'hui, avec l'appui du ministère, il en sera autrement".

Et maintenant ?

Prochaine étape : faire signer la charte, progressivement, par tous les kinésithérapeutes des fédérations sportives, et l'annexer aux contrats de travail. "Nous aimerions que les fédérations

s'impliquent, mais elles sont parfois plus préoccupées par les résultats des athlètes et font confiance au staff médical...", analyse le secrétaire général de l'Akef.

Pour éviter tous les cas de dopage relevant du "mauvais médicament pris par négligence" ou lié à la consommation de cannabis, il faut mettre l'accent sur la formation des kinésithérapeutes du sport : "C'est souvent faute de formation ou d'information suffisante qu'ils commettent des erreurs." Le cas le plus médiatisé reste "l'affaire Laura Flessel", en 2002 (**lire Ka n°1210 p.8-9**). "Rien n'oblige une fédération à engager un kinésithérapeute certifié ou diplômé en kinésithérapie du sport. Faute de budget suffisant pour attirer des praticiens expérimentés, il n'est pas rare de voir engagé un 'petit jeune' tout juste sorti de l'école", regrette Laurent Viquerat.

L'Akef souhaite distribuer la charte aux étudiants des IFMK. Ensuite, "il n'est pas nécessaire de faire un DU sur le dopage pour être capable d'expliquer aux sportifs les risques de leurs conduites dopantes (consommation de boissons énergétiques, de compléments alimentaires...). Toutes les formations sérieuses en kiné du sport comportent un module sur le dopage suffisant".

La charte sera présentée au Conseil de l'Europe par Jean-Pierre Bourély, directeur du bureau de la protection du public, de la promotion de la santé et de la prévention du dopage au ministère des Sports. "Sachant que l'Agence mondiale antidopage travaille actuellement à la réécriture de son code, et notamment aux paragraphes concernant les professionnels de santé, ce peut être un vecteur de promotion de notre travail", espère Laurent Viquerat. ■

Pour consulter la charte : <http://akef.franceolympique.com/accueil.php>